

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 27 septembre 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 27 Septembre 2021 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 01,02 et 03 Octobre 2021. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 27 Septembre 2021 à 16 h jusqu'au Lundi 04 Octobre 2021 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 08, 09 et 10 Octobre 2021. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 15,16 et 17 Octobre 2021.

➡ CHAMPIONNATS DERNIERES DIVISIONS

En raison du contexte particulier et pour répondre aux demandes de nombreux clubs, les dates d'engagements ont été reportées au 19/09/21.

La commission sportive et des compétitions s'est réunie mercredi 22/09/21 pour apporter des dernières modifications sur les poules. Nous serons conduits à modifier les calendriers.

Vous constaterez que les dernières divisions U17 D4 et SENIORS D5 deviennent **U17 D3 BIS et SENIORS D4 BIS**... première étape vers la suppression de ces dernières divisions.

Les modalités des montées et descentes vous seront communiquées à l'issue du prochain Comité Directeur du DLR.

A noter, Sur les dernières divisions (Hors U15), nous avons, par obligation, établi certaines poules sur la base de 12 équipes.

Nous vous laissons le soin de revenir vers nous en cas d'oubli constaté.

Nous restons à votre écoute et ouverts à tout nouvel engagement avant le début des championnats rattachés.

➡ CHAMPIONNATS 2021/2022

Vétérans, Poule A : FC Point du Jour (509685) est remplacé par Exempt.

Vétérans, Poule D : CS Irigny (514696) est remplacé par Exempt.

Vétérans, Poule E : CS Ozon (516822) remplace Exempt.

Vétérans, Poule F : AS Rhodanienne (504408) remplace CS Ozon.

Vétérans, Poule G : Anatolia (552969) est remplacé par Exempt.

Séniors D3, Poule D : ELS Chaponost 3 (512107) est remplacé par Exempt.

Séniors D4 Bis, Poule H : AS Limas 2 (504674) remplace Exempt.

Séniors D4 Bis, Poule I : US Loire 3 (521509) est remplacé par Exempt.
U20 D2, Poule A : FC GOAL 2 (560508) est remplacé par Exempt.
U20 D2, Poule C : FC GOAL 3 (560508) est remplacé par GOAL 2.
U17 D3, Poule C : FC Pays Viennois (581465) est remplacé par Ams Mions 2 (525631).
U17 D3 Bis, Poule D : Ams Mions 2 (525631) est remplacé par Exempt.
U17 D3 Bis, Poule D : CS Irigny 1 (514696) est remplacé par Exempt.
U15 D2, Poule A : ASUL 1 (500081) est remplacé par AS Buers Villeurbanne 1 (520835).
U15 D3, Poule A : ASUL 1 (500081) remplace Exempt.
U15 D3, Poule A : FC Roule Mulatière 1 (518951) remplace Exempt.
U15 D3, Poule A : AS Buers Villeurbanne 1 (520835) est remplacé par Exempt.
U15 D3, Poule B : AS Bellecour 2 (526814) remplace Exempt.
U15 D3, Poule B : US Val d'Amby 1 (514865) remplace Exempt.
U15 D3, Poule B : FC Pays Viennois 1 (581465) est remplacé par Exempt.
U15 D3, Poule D : OL. Sathonay 2 (504502) remplace Ent Denicé-Arnas 1.
U15 D3, Poule D : Ent Val Azergues 2 (554474) remplace Exempt.
U15 D4, Poule E : ES Trinité 3 (523960) remplace US Roule Mulatière 1.
U15 D4, Poule C : Ent Denicé-Arnas 1 (560187) remplace Sathonay 2.
U15 D4, Poule E : US Vaulx 2 (529291) remplace Bellecour 2.
U15 D4, Poule F : Chandieu-Heyrieux 2 (582234) remplace Val d'Amby 1.

ATTESTATION D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

➡ CHAMPIONNAT SUPERVETERANS

Une nouvelle saison démarre et nous espérons vivement qu'elle se déroulera sans accroc !

La Commission SPORTIVE/COMPETITIONS souhaite savoir quels sont les clubs intéressés par ce championnat réservé aux plus de 50 ans (11 équipes en 2019/2020)

Merci de vous inscrire par mail auprès de la Commission avant le dimanche 19 septembre 2021 minuit.

Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les **bases du règlement du foot diversifié à 8** avec les restrictions et aménagements suivants :

Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT

Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8

2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)

8 joueurs plus 4 remplaçants

Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment

Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel

Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat

Grande trêve entre les deux demi-saisons

Au niveau du jeu :

- Pas de hors-jeu ni de tacle
- 7 joueurs minimum sur le terrain
- Tous les coups francs sont directs
- Relances du gardien à la main
- Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
- Changements multiples autorisés
- Touches à la main...

Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...

➡ CHAMPIONNAT U20 INTERDISTRICTS

Au cours de la saison dernière la commission régionale de réforme et de suivi des championnats a été mise en place au sein de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes sous la responsabilité de notre président Arsène Meyer.

Dans le cadre des travaux de cette commission il a été décidé de **créer un championnat interdistricts en catégorie U20**, ceci afin de permettre à des jeunes appartenant à des districts n'ayant pas de compétition de ce niveau de pratiquer leur sport favori dans les championnats des districts voisins.

Ainsi, pour cette saison, une équipe du club de Rhône-Vallée (District de Drôme Ardèche) a été intégrée dans notre championnat U20 D2. Merci de votre compréhension et de l'excellent accueil que vous saurez, sans nul doute, leur réserver.